

**COMMUNE DE SEPMEs***Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2023-07-01**

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Absents: Mme CATHELIN Dominique, M.RAGUIN Charles

M.LABARRE Thomas ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine

Mme REZEAU Cindy ayant donné procuration à Mme BILLY Justine

Mme Justine BILLY a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 12  
Nombre de présents : ..... 8  
Nombre de votants : ..... 10  
Date de convocation : 5 septembre 2023

**OBJET : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PRIVEE  
AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Dans le cadre du programme de défense incendie, une citerne souple doit être installée au lieu-dit "Les Cosses", dans l'objectif de protéger à la fois les hameaux de "Brissac", "La Membrolle" et "La Courance"

Cette citerne serait installée sur la parcelle cadastrée ZN001. Le propriétaire a donné son accord pour mettre gracieusement à disposition de la commune 300m<sup>2</sup> de la parcelle afin que la commune installe la bache de 120m<sup>3</sup>.

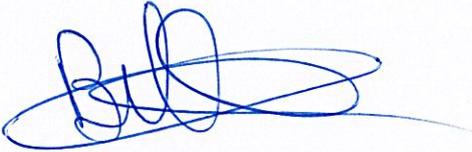
Il est nécessaire de conserver un droit d'accès pour l'entretien de la bache.

En conséquence, il est proposé d'établir un acte notarié pour un prêt à usage gratuit d'une partie de la parcelle ZN001 pour une superficie de 300 m<sup>2</sup> sur une durée de 50 ans.

Les frais de notaires seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
**ACCEPTE** la mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle ZN001 pour une superficie de  
300 m<sup>2</sup> sur une durée de 50 ans.  
**ACCEPTE** d'établir un acte notarié  
**DIT** que l'acte sera passé chez Maître ROY, notaire à DESCARTES.  
**DIT** que les frais de notaires seront à la charge de la commune  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte à intervenir.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**Justine BILLY**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire du présent acte qui  
a été transmis en Sous-préfecture le 18 septembre 2023  
et publié le 18 septembre 2023

À SEPMEs, 18 septembre 2023  
Le Maire,

